

## Procédures de télépaiement de la TVA, de la CVAE et de l'impôt sur les sociétés

**Produits concernés :** Sage Comptabilité / Sage Etats Comptables et Fiscaux / Sage 100 Suite Comptable et Financière / Sage 100 Entreprise Génération i7

**Procédure de télépaiement de la TVA. C'est une des fonctionnalités disponible dans votre application Sage Comptabilité**

### Le cadre légal

Les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 230 000€ hors taxes ou soumises à l'impôt doivent télédéclarer et télépayer leur TVA.

L'obligation de recours aux téléprocédures de TVA sera étendue à terme à toutes les entreprises :

- ▶ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes excède 80 000 € devront également télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA,
- ▶ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'obligation sera généralisée à l'ensemble des entreprises sans condition de chiffre d'affaires.

*À noter :* Les entreprises soumises à l'obligation de télédéclarer et de télépayer leur TVA doivent également utiliser les téléprocédures pour la transmission des demandes de remboursement de crédit de TVA.

### Pour accéder à cette fonctionnalité

Etats / Déclarations de taxes / Génération EDI TVA



**Procédure de télépaiement de la CVAE. C'est une des fonctionnalités disponible dans votre application Sage Etats Comptables et Fiscaux**

### Le cadre légal

Toutes les entreprises redevables de la CVAE ont l'obligation de télépayer les acomptes et le solde de la cotisation.

Les deux acomptes (1329-AC) sont à régler respectivement aux 15 juin et 15 septembre, et représentent chacun 50% de la cotisation due au titre de l'année d'imposition.

La déclaration de liquidation et de régularisation (1329-DEF) est à régler au 15 avril.

### Pour accéder à cette fonctionnalité

Traitement / Formulaires EDI Paiement / Paiement CVAE



Procédure de télépaiement de l'impôt sur les sociétés (IS).  
C'est une des fonctionnalités disponible dans votre application  
Sage Etats Comptables et Fiscaux

## Le cadre légal

« Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont l'obligation de télé-déclarer et télé-régler leur impôt. »

## Pour accéder à cette fonctionnalité

Traitement / Formulaire EDI Paiement / Paiement IS



© Sage 2013 – Société par Actions Simplifiée au capital de 6.750.000 €. Siège social : 10, rue Fructidor – 75834 Paris cedex 17 – 313 966 129 R.C.S. Paris  
Création : ND Conseil – Photo : T. Paviot - Les informations contenues dans le présent document peuvent faire l'objet de modifications sans notification préalable.

